

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2016 QCCTQ 1309
DATE DE LA DÉCISION : 20160513
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 385843
PERSONNE DÉSIGNÉE : Christine Chambers

Personne(s) visée(s) :

9280-1174 QUÉBEC INC.

NIR : R-102837-3

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9280-1174 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1998
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5141484W1055822

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : CAMIONS LUSSIER-LUSSICAM INC

Christine Chambers
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.